

Echange culturel trinational CH–D–F

Règlement de l'appel à projets

1. Informations générales

Entre l'automne 2013 et le printemps 2014, un échange culturel transfrontalier met l'accent sur la coopération culturelle entre l'Alsace, le Territoire de Belfort, le Bade-Wurtemberg et la Suisse. L'échange culturel trinational est une initiative de la Fondation suisse pour la culture Pro Helvetia et des Consulats généraux suisses à Strasbourg et Stuttgart. Il est développé en partenariat avec les villes et collectivités publiques de la région trinationale du Rhin Supérieur et ses environs :

Allemagne	Baden-Baden, Freiburg in Breisgau, Karlsruhe, Lörrach
France	Territoire de Belfort, Colmar, Mulhouse, Strasbourg
Suisse	Canton d'Argovie, Canton de Bâle-Campagne, Canton de Bâle-Ville, Canton du Jura

Un appel à projets constitue le point de départ du programme. Il s'adresse aux structures culturelles (institutions, associations, etc.) de la région et a pour objectif d'intensifier aussi bien la coopération transfrontalière dans la région élargie du Rhin Supérieur que de mettre en valeur la région trinationale en tant que plaque tournante culturelle, ceci afin de favoriser de nouvelles impulsions. L'appel à projets est coordonné par l'association artforum3.

2. Conditions de participation

L'appel est ouvert à des projets artistiques contemporains qui sont conçus et réalisés en commun par des structures culturelles d'Alsace, du Territoire de Belfort, du Bade-Wurtemberg et de Suisse.

Les projets soumis doivent répondre aux conditions suivantes :

- Le projet présente un caractère clairement trinational au niveau de la conception et de l'organisation. Des acteurs culturels de l'Alsace ou du Territoire de Belfort, de Bade-Wurtemberg et de la Suisse doivent y être impliqués.
- Les structures culturelles garantissent une réalisation professionnelle. Elles peuvent être issues des villes ou collectivités partenaires, mais aussi d'autres villes ou collectivités du territoire de l'Alsace et de Belfort, du Bade-Wurtemberg et de la Suisse.
- Le projet est réalisable entre l'automne 2013 et le printemps 2014. Son besoin de financement s'élève à un maximum de 100'000 €.

3. Critères de sélection

Les projets seront jugés sur la base des critères suivants:

- Seront favorisés les projets explorant de nouvelles formes artistiques.
- Les projets doivent aller au-delà de la simple poursuite de coopérations déjà existantes et apporter des impulsions, en explorant de nouveaux domaines ou en mettant à l'épreuve de nouvelles formes de collaboration.
- Les projets sont réalisables par rapport au financement et au calendrier, les coûts du projet sont en rapport avec les bénéfices escomptés.

4. Candidature

Par la soumission d'un projet, les participants acceptent le présent règlement. Pour chaque projet, une des structures culturelles assume la responsabilité opérative et gère la collaboration avec les structures des deux autres pays impliqués. Ce porteur de projet soumet la candidature et assume la fonction de personne de contact.

4.1 Dossier de candidature

Le dossier de candidature contient :

- Le formulaire d'inscription complet :
 - Informations sur les structures culturelles des trois pays
 - Concept avec descriptif du projet et objectifs
 - Date(s) et lieu(x) de la (ou des) manifestation(s)
- Budget et plan de financement (cf. point 6)
- Informations sur les artistes et acteurs culturels clés participant au projet
- Documentations visuelles et/ou supports sonores

Les candidatures ne peuvent être prises en considération que si tous les documents demandés ont été déposés de façon complète. Le formulaire d'inscription peut être téléchargé sur le site www.artforum3.de. Les dossiers de candidature complets sont à envoyer par voie électronique à l'adresse call@artforum3.de (max. 8 MB). Les fichiers de taille supérieure peuvent être téléchargés sur le service de stockage en ligne Dropbox (veuillez vous adresser à artforum3 pour obtenir un accès). En cas d'exception, des documents supplémentaires (catalogues, CDs, DVDs) peuvent être envoyés par la poste à l'adresse suivante: artforum3 e.V., Insel 3, D-79098 Freiburg i. Br.

4.2 Langues

De par la composition trinationale du jury, le formulaire d'inscription et le concept doivent être rédigés de façon bilingue, en allemand et en français. Les annexes (budget et documentations) peuvent être rédigées en une seule langue, en allemand, français ou anglais. Les candidatures présentées dans d'autres langues ne pourront pas être prises en considération.

4.3 Délai pour l'envoi des dossiers

Les dossiers complets de candidature doivent être envoyés au plus tard jusqu'au 26 octobre 2012 à l'adresse call@artforum3.de. La date de l'inscription électronique fait foi. Les inscriptions envoyées en retard ne pourront pas être prises en considération. Les participants recevront par courriel un accusé de réception de leur candidature.

5. Jury

Le jury est composé de sept membres de l'Allemagne, de la France et de la Suisse. Sa composition sera annoncée sur le site web www.artforum3.de.

6. Montant de la contribution

Le dossier de candidature inclut un plan de financement avec indication du subside souhaité de la part de Pro Helvetia et des villes ou collectivités publiques partenaires ainsi que le financement complémentaire prévu par des tiers. Le montant total du besoin de financement ne doit pas dépasser 100'000 €.

6.1 Pro Helvetia

Chaque projet retenu dans la sélection finale de l'appel est soutenu par Pro Helvetia. Le financement de Pro Helvetia couvre au maximum 40% du budget total du projet.

6.2 Villes et collectivités publiques partenaires

Les villes et collectivités publiques partenaires soutiennent dans le cadre de leurs possibilités les projets retenus impliquant des acteurs culturels issus de leur territoire. Une prise de contact en amont avec la personne responsable de la culture pour la ville ou collectivité publique est recommandée.

6.3 Financement complémentaire des projets

Le financement complémentaire par d'autres villes et moyens publics ou par d'autres partenaires privés relève de la responsabilité des porteurs de projet. Pro Helvetia ainsi que les villes et collectivités publiques partenaires excluent tout autre soutien hors du cadre défini sous 6.1 et 6.2.

6.4 Contrat et versement du montant

Les obligations réciproques seront réglées par contrat avec les participants sélectionnés.

7. Dispositions finales

Les participants seront informés par écrit de la décision du jury d'ici le 12 décembre 2012. Le choix ou l'exclusion d'un projet ne fera l'objet d'aucune motivation. Tout recours est exclu. Il n'existe pas de droit légal à un soutien. Pro Helvetia et les villes et collectivités publiques partenaires se réservent le droit d'utiliser des visuels et informations concernant les projets sélectionnés pour les besoins de leur communication.

8. Contact

artforum3 e.V.

Dr. Christoph Schneider (pour tout renseignement en allemand)

T +49 761 881 74 76

Ricarda Dobler (pour tout renseignement en français)

T +49 761 470 29 03

Insel 3, D-79098 Freiburg i. Br.

call@artforum3.de

www.artforum3.de